

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice
Ministère du Développement Rural

Rapport d'achèvement
Projet Africain de Lutte d'Urgence contre le Criquet
Pèlerin (AELP)

Mars 2011

Identification du projet

Pays:	Mauritanie
Dénomination du projet:	PALUCP (Projet Africain de lutte d'Urgence contre le criquet pèlerin)
Numéro du projet:	P092473
Numéro du Crédit	IDA 40230 MAU
Durée initiale du projet:	Quatre ans
Date de démarrage:	Mai 2005
Date d'achèvement:	31 Mai 2011
Ministères chargés de l'exécution du projet:	Ministère du Développement Rural
Contribution de l'IDA	7 100 000 DTS

TABLE DES MATIERES

1. Description et démarrage du projet	3
1.1. <i>Historique du projet</i>	3
1.2. <i>Objectifs du projet</i>	3
1.3. <i>Composantes du projet</i>	4
1.4. <i>Organisation et réalisation du projet au sein du ministère de tutelle, et des autres ministères et agences impliqués dans l'exécution du projet</i>	4
2. Conception, exécution, réalisation et impact du projet	4
2.1. <i>Evaluation de la conception du projet</i>	5
2.2. <i>Principaux résultats obtenus dans chacune des composantes du projet</i>	5
2.3. <i>Coordination et gestion du projet</i>	6
2.4. <i>Impact du projet dans la mise en œuvre de la politique nationale sur la protection sociale.</i>	7
3. Analyse critique de l'action de la banque mondiale, du gouvernement et de l'assistance technique.....	7
3.1. <i>Appréciation de l'action de la Banque mondiale au cours de l'exécution du projet</i>	7
3.2. <i>Appréciation de l'action du Gouvernement au cours de l'exécution du projet</i>	8
3.3. <i>Evaluation de l'efficacité et de la qualité des relations entre la Banque mondiale et le Gouvernement durant l'exécution du projet</i>	8
3.4. <i>Evaluation des performances des différentes institutions, bureaux d'études et consultants ayant participé à la réalisation du projet (coûts, bénéfices)</i>	8
4. Evaluation économique et financière du projet	9
4.1. <i>Coût total du projet</i>	9
4.2. <i>Coûts récurrents engendrés par le projet et ayant un impact sur le budget de l'Etat</i>	9
4.3. <i>Conséquences prévisibles de la fin du projet sur les structures institutionnelles mises en place dans le cadre du projet</i>	10
4.4. <i>Principales leçons à tirer</i>	10
5. Perspectives pour le futur pour la pérennisation des acquis	10
• <i>Continuer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour disponibiliser les ressources financières nécessaires pour l'accomplissement de la mission régalienne du CNLA ;</i>	10
• <i>Maintien des ressources humaines et compétences développées et leur renouvellement progressif pour assurer la relève</i>	10
• <i>Assurer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et équipements acquis dans le cadre du Projet et auprès des autres partenaires ;</i>	10
• <i>Développer davantage le cadre régional et international de partenariat et de concertation.</i>	10
6. Conclusions.....	10
<i>Les principales conclusions de ce rapport peuvent être résumées comme suit :</i>	10
• <i>L'atteinte satisfaisante de l'objectif du projet</i>	10
• <i>La mise en vigueur du Projet est la réponse adéquate, au bon moment, aux problématiques liées à l'invasion acridienne.</i>	10
• <i>L'exécution du Projet a renforcé le cadre de concertation et d'échange entre les pays de la sous région et les partenaires au développement.</i>	10
7. Annexes	11

1. Description et démarrage du projet

Face au péril acridien, le Gouvernement Mauritanien a, dans le cadre d'une phase d'urgence, mis en place un programme à moyen terme, visant entre autres objectifs le renforcement des capacités du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) en matière de surveillance, d'alerte précoce et de réponse. C'est dans ce cadre que le Projet AELP a été conçu pour concrétiser les objectifs de ce programme qui s'inscrivent, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2006-2010 et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en contribuant à la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production agricole et la protection des végétaux.

1.1. Historique du projet

Suite à l'invasion acridienne de grande envergure de 2003-2005 et les insuffisances notées dans les dispositifs de lutte antiacridienne, la Mauritanie, à l'instar d'autres pays de la sous région ouest africaine et avec l'appui de ses partenaires au développement, a bénéficié d'un crédit de l'Association pour le Développement Internationale (IDA) en vue d'entreprendre le Projet Africain de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin (AELP). C'est ainsi qu'un fonds de préparation de projet (PPF) de 200 000 \$US a été mis à la disposition de la Mauritanie. La gestion fiduciaire de ce PPF a été confiée à l'unité de coordination du projet PDIAIM.

Avec la mise en vigueur le 27 mai 2005 du crédit et la création, au sein du CNLA, d'une unité de coordination du Projet (UCP), l'historique du Projet est marqué par :

- La revue à mi-parcours à Nouakchott du 04 au 07 décembre 2006,
- L'arrêt des décaissements suite au changement institutionnel du 06 Août 2008,
- La reprise des décaissements en janvier 2009,
- Les 2 prolongations (30 juin 2010 & 31 mai 2011) de la durée du Projet dont la clôture était prévue pour le 30 juin 2009.

1.2. Objectifs du projet

L'objectif du projet, à long terme, est de renforcer la capacité du pays pour la préparation et l'exécution de programmes et actions visant à prévenir, contrôler et lutter contre l'infestation du criquet pèlerin et en atténuer l'impact économique, environnemental et social, notamment, sur la production agricole, l'élevage et les disponibilités en vivres. A court terme, les objectifs sont :

- Contribuer à répondre d'urgence à la lutte contre les invasions du criquet pèlerin;
- Redynamiser et renforcer le dispositif national de surveillance et d'alerte précoce;
- Restaurer les capacités productives des populations démunies et affectées par le fléau.

1.3. Composantes du projet

Le projet s'articule autour des quatre composantes ci-après :

Composantes	Sous-Composantes	Résultats attendus
A: Lutte d'Urgence contre le criquet pèlerin	A1:Lutte d'urgence	La lutte d'urgence est renforcée (délais, coûts) et mise en œuvre selon les bonnes pratiques environnementales et sanitaires.
	A2: Gestion des pesticides	La gestion des pesticides est améliorée
B: Investissements Agricoles d'Urgence	B1:Appui aux populations affectées par le fléau	les capacités des producteurs renforcées
	B2:Investissements Agricoles d'Urgence	Infrastructures réalisées.
C: Capacités Nationale de Surveillance et d'Alerte Précoce	C1: Surveillance et Alerte précoce	Les capacités nationales en matière de lutte préventive et d'alerte précoce sont renforcées.
	C2: Pérennisation des UNLAs	Les UNLAs sont pérennisées et durables dans les pays de la ligne de front.
	C3: Promotion des bio-pesticides	Les capacités pour l'utilisation des bio-pesticides sont renforcées.
D: Gestion de projet	D: Gestion du Projet	Le projet est géré professionnellement (conception, ajustement, suivi & évaluation).

1.4. Organisation et réalisation du projet au sein du ministère de tutelle, et des autres ministères et agences impliqués dans l'exécution du projet

Le projet a été mis en œuvre par le Ministère du Développement Rural à travers une unité de coordination logée au Centre National de Lutte Antiacridienne. L'UCP est composée d'un Coordinateur, un responsable de passation des marchés, un responsable administratif et financier, un responsable de suivi évaluation et un responsable de la composante B. Un comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général du même Ministère a été désigné pour superviser la réalisation du projet.

Au cours de l'exécution du projet, des protocoles d'accord ont été signés avec les Délégations Régionales du MDR en étroite collaboration avec les Directions de l'Agriculture, de l'Aménagement Rural et de l'élevage pour la contribution à l'exécution de la composante B. En outre, plusieurs conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le volet génie civil ont été passées avec l'Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AMEXTIPE).

Cependant, au niveau régional, les activités du projet ont été réalisées en concertation avec les autres pays bénéficiaires à travers la participation aux réunions de la coordination du Projet AELP, de la commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin et de la CLCPRO/Empres.

2. Conception, exécution, réalisation et impact du projet

Le projet de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (AELP) est une réponse adéquate de la Banque mondiale à l'invasion acridienne de 2003-2005. Le projet s'intègre et renforce la stratégie de lutte préventive, d'intervention rapide et d'alerte précoce, en matière de lutte antiacridienne, adoptée par la Mauritanie. Le projet a permis de renforcer les capacités du pays en matière de lutte contre le criquet pèlerin.

2.1. *Evaluation de la conception du projet*

La conception du projet a été, globalement, bonne et a permis une exécution satisfaisante de l'ensemble de ses composantes, en particulier la lutte d'urgence (A) et l'alerte précoce (C) qui font partie intégrante de la mission régaliennne du Centre. Toutefois, il est à noter que la composante B et le volet génie civile ont été, difficilement, exécutés en raison de leurs natures exogènes au mandat du Centre.

2.2. *Principaux résultats obtenus dans chacune des composantes du projet*

Dans l'ensemble, les principaux résultats attendus ont été atteints. Ces résultats sont, ainsi, détaillés par composantes comme suit :

2.2.1. *Composante A*

La composante A vient combler l'insuffisance en moyens de lutte d'urgence constatés au niveau du dispositif d'intervention lors de l'invasion de 2003-2005. L'acquisition d'importants lots d'équipements et de matériels de lutte (20 véhicules tous terrains, 8 véhicules légers, 5 camions Unimog, etc..) ainsi que le renforcement des capacités du CNLA en matière de gestion des pesticides (construction d'un magasin de 1000 m² aux normes internationales, 4 points d'appui ainsi que la mise en œuvre du PNGE) ont permis l'atteinte des deux résultats attendus de cette composante, à savoir un dispositif opérationnel de lutte d'urgence et une gestion améliorée des pesticides. Cette atteinte des résultats s'est traduite par la maîtrise, par le CNLA, des différentes résurgences survenues au cours de la période d'exécution du projet (2006, 2008, 2009 et 2010), dans le respect des pratiques environnementales et sociales.

2.2.2. *Composante B*

La composante B visait de venir en aide aux populations victimes des infestations acridiennes de 2003-2005 afin de restaurer leurs capacités productives. Ces actions qui ont touché près de 340 000 personnes, se sont concrétisées par (i) l'aménagement de périmètres maraîchers (189 kits maraîchers¹ et des produits phytosanitaires), (ii) la réhabilitation des infrastructures rurales (104 kits pour la réhabilitation des puits², 71 kits pour la réhabilitation des diguettes) et (iii) l'appui aux éleveurs (710 tonnes d'aliments de bétail, des lots de médicaments et de matériels vétérinaires). A l'issue de l'exécution de cette composante, une évaluation suivie d'un atelier national de validation ont permis la conception d'un mécanisme de compensation socioéconomique. Ce mécanisme a été mis à la disposition de la plate forme de gestion des catastrophes.

2.2.3. *Composante C*

La contribution du projet AELP à la prise en charge du dispositif de surveillance et d'alerte précoce (6 équipes/6 mois par an), ainsi que le renforcement des capacités du CNLA ont permis l'atteinte satisfaisante des résultats attendus de cette composante à savoir (i) la mise en place d'un système performant d'alerte précoce et de lutte préventive, (ii) la pérennisation de l'UNLA (formation de ressources humaines³, extension/réhabilitation des locaux⁴ et élévation du statut du

¹Grillages, brouettes, pelles, râteliers, pioches, binette, arrosoirs, ciment, engrais, pulvérisateurs, matériel de protection, semences.

² Charrettes, brouettes, ciment, fer à béton, poulies, pelles, râteliers, gabion.

³ 1 doctorant, 3 masters, 2 ingénieurs, 1 BTS, formations locales et à l'étranger de 80 cadres et agents.

⁴ Station de recherche d'Akjoujt, Base d'Aioun, Annexes du CNLA.

CNLA), et (iii) la promotion des bio-pesticides et le développement de capacités nationales à travers de multiples tests d'efficacité de différentes formulations de Green Muscle ® en collaboration avec la FAO et le FIDA suivis d'une utilisation opérationnelle par des équipes vertes. Il est à noter que d'autres activités de recherche sur la dynamique des populations ont été réalisées dans le cadre de cette composante (Catalogue des plantes des biotopes acridiens, articles sous presse).

2.2.4. Composante D

La gestion fiduciaire a été, d'une manière générale, satisfaisante aux plans de la gestion financière (audits, DRF, RSF, etc.), de la passation de marchés (respect des procédures et directives, code national des marchés publics). Toutefois, des contraintes ont été rencontrées, notamment, l'insuffisance constatée au niveau de la mobilisation des fonds de contrepartie. Cette gestion a, également, donné les résultats attendus en matière de communication et d'information (stratégie et plan de communication, système de gestion informatisée des données) ainsi qu'en matière de suivi & évaluation (cadre logique, indicateurs, etc.).

2.3. Coordination et gestion du projet

2.3.1. Responsabilités du coordinateur :

Le coordonnateur est responsable de la planification, de l'exécution et de la gestion des activités du projet. Il assure la relation entre le comité de pilotage, l'UCP et les autres structures nationales (Ministère de tutelle, MAED, MF, etc.) impliquées dans le projet.

2.3.2. Relations entre le coordinateur du projet et les décideurs politiques (toutes les entités concernées) :

Les relations entre le coordinateur du projet et les décideurs politiques ont été, globalement, bonnes. Quelques difficultés entre la tutelle et la coordination du projet liées, à l'époque, au statut du Centre de Lutte Antiacridienne (CLAA) ont été rencontrées. Ces difficultés ont été surmontées depuis l'évolution institutionnelle du CNLA, en juillet 2006, et sa transformation en Etablissement Public à caractère administratif disposant d'une autonomie administrative et financière.

2.3.3. Relations entre le coordinateur du projet et les responsables des composantes :

Les relations du coordinateur avec l'ensemble des responsables des composantes sont jugées satisfaisantes.

2.3.4. Leçons à tirer :

- L'ancrage institutionnel de l'UCP au sein du CNLA est efficient, en soit, puisqu'il a contribué, très largement, à la pérennisation des acquis du projet.
- Il a été, aussi, constaté que les procédures de passation de marchés en vigueur ne sont pas adaptées à certains aspects de l'urgence acridienne.
- La mise en œuvre de la composante B a connu des difficultés en raison de son caractère exogène à la mission du centre. Son exécution par d'autres structures externes qualifiées aurait été plus efficiente.
- L'exécution du volet Génie civil, par une structure externe, a engendré des difficultés notamment en termes de qualité et délai pour certains ouvrages. Il aurait été plus efficient de le faire exécuter par une structure interne qualifiée.

2.4. *Impact du projet dans la mise en œuvre de la politique nationale sur la protection sociale :*

Le projet a eu des impacts directs et indirects sur la protection sociale à travers (i) les réalisations de la composante B qui a restauré les capacités productives de plus de 89 000 ménages (340 000 personnes) au niveau national (ii) le renforcement de la lutte antiacridienne (composante A & C) qui a contribué à la préservation de la sécurité alimentaire, notamment, par la maîtrise des 4 dernières résurgences (iii) la mise en œuvre du Plan National de Gestion Environnementale (décontamination et dépollution des anciens sites et hangars pollués⁵, renforcement des mesures de sauvegarde environnemental⁶, déplacement et regroupement des pesticides en dehors des centres urbains, suivi sanitaire des applicateurs de la lutte antiacridienne et de la lutte antiaviaire etc.) a contribué, également, à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale.

3. Analyse critique de l'action de la banque mondiale, du gouvernement et de l'assistance technique

3.1. *Appréciation de l'action de la Banque mondiale au cours de l'exécution du projet :*

La Banque Mondiale a fortement favorisé l'exécution du projet pendant toute sa durée. Toutes les décisions prises dans ce cadre ont, globalement, contribué à la bonne exécution du projet.

3.1.1. Principales décisions ayant favorisé l'exécution du projet :

- Le transfert de la gestion fiduciaire de l'UCP/PDIAIM à une UCP placée au CNLA ;
- L'acceptation des différentes réallocations de fonds demandées pour la réalisation d'infrastructures importantes pour le CNLA,
- La levée de la suspension de décaissements des fonds du projet lors de la résurgence de 2008-2009 au moment où le portefeuille mauritanien était, toujours, en suspension de décaissements,
- Le niveau d'implication et d'appui de la Banque Mondiale dans le développement du statut du CNLA.

3.1.2. Principales décisions ayant freiné l'exécution du projet :

- La suspension des décaissements des fonds du Projet, pendant 6 mois, suite au changement institutionnel intervenu en août 2008.

3.1.3. Suivi du projet par la Banque mondiale :

Le suivi rapproché et régulier du Projet par l'équipe de la Banque mondiale (missions de supervision, vidéoconférences, réunions régionales, délais de réactions, etc.) a fortement favorisé l'atteinte de la majeure partie des résultats attendus.

3.1.4. Changements de responsables :

Les changements de responsables intervenus (TTL & co-TTL) n'ont pas affecté la bonne exécution du Projet.

⁵ Sable contaminé : Bir Moghreïn : 75T ; Nouakchott : 20 T.

⁶ Atténuation des risques : Site de Letfatar : clôture et gardiennage, confinement des taches souillées, clayonnage et reboisement ; Nouakchott : Zone tampon autour du magasin central, décontamination et pressage des emballages.

3.1.5. Missions de suivi et de consultations :

Les différentes missions de supervision et de consultations (communication, environnement, suivi & évaluation, fonds d'urgence, etc.) ont apporté un appui significatif à l'exécution du Projet.

3.1.6. Principales leçons à tirer :

L'action de la Banque mondiale en Mauritanie, appuyée par une équipe de proximité à la mission résidente, a été salubre pour le pays et a permis la mise en place d'un dispositif de lutte antiacridienne institutionnellement viable, solide et opérationnel.

3.2. *Appréciation de l'action du Gouvernement au cours de l'exécution du projet :*

3.2.1. Principales décisions ayant favorisé l'exécution du projet :

- Le décret N° 93-2006 du 12 juillet 2006, créant un établissement public à caractère administratif, chargé de la lutte antiacridienne ;
- La nomination du Directeur du Centre comme coordinateur du Projet.

3.2.2. Principales décisions (ou absence de prise de décisions) ayant freiné l'exécution du projet

- Sans objet

3.2.3. Difficultés de la trésorerie et de la contrepartie du Gouvernement

- La non mobilisation de fonds suffisants de contrepartie, en particulier, pour le volet Génie Civil ;
- Le niveau faible du budget annuel du CNLA ;

3.2.4. Suivi du projet au niveau du ministère de tutelle et/ou de l'agence d'exécution

- L'implication du personnel du CNLA dans l'exécution des différents volets du Projet a contribué, de façon significative, dans sa réussite.

3.2.5. Changement (s) de Gouvernement, s'il y a lieu, et conséquences sur le suivi du projet

- les changements intervenus n'ont pas eu d'effets significatifs sur l'exécution du Projet.

3.2.6. Principales leçons à tirer ;

- Il était plus judicieux que les dépenses liées aux activités de Génie Civil soient imputables à cent pour cent sur les fonds du crédit.

3.3. *Evaluation de l'efficacité et de la qualité des relations entre la Banque mondiale et le Gouvernement durant l'exécution du projet*

Les relations entre le Gouvernement mauritanien et la Banque Mondiale ont été bonnes.

3.4. *Evaluation des performances des différentes institutions, bureaux d'études et consultants ayant participé à la réalisation du projet (coûts, bénéfices)*

Les performances des entreprises et bureaux de suivi, contractés par l'AMEXTIPE pour l'exécution du volet Génie civil n'ont pas été au niveau permettant de disposer, dans les délais requis, d'infrastructures de qualité. Le consultant contracté pour l'élaboration du manuel de suivi & évaluation a vu son contrat résilié à cause de la qualité de son rapport provisoire. Par contre,

celles des autres intervenants dans l'exécution du Projet (Bureaux d'études, consultants, etc.) étaient satisfaisantes.

4. Evaluation économique et financière du projet

4.1. Coût total du projet

4.1.1. Prévisions de départ et coûts réels pour les différentes composantes et catégories de dépenses du projet

Catégories de dépenses	Réallocation initiale (DTS)	Réallocation 1 (DTS)	Réallocation 2 (DTS)	Dernière réallocation (DTS)	Décaissement au 20/03/2011	Disponible au 20 mars 011 (DTS)
Travaux	330 000	924 000	1 611 910	1 850 000	1 598 762.44	13,147.56
Fournitures & équipements	2 170 000	1 800 000	1 863 364	1 700 000	1,516,959.09	346,406.91
Pesticides	240 000	0	0	0	0.00	0.00
Consultants / Services	190 000	380 000	459 270	375 000	299,879.81	159,390.19
Ateliers & Formations	270 000	740 000	718 728	670 000	661,619.96	57,108.04
Micro-dons	340 000	610 000	761 844	761 844	761,843.62	-1.62
Coût Opérationnel	1 600 000	1 960 000	1 684 618	1 742 890	1,650,377.91	34,240.09
PPF	1 340 000	270	266	266	266.27	-0.27
Non Alloués	620 000	685 730	0		367,293.26 ⁷	
Total	7 100 000	7 100 000	7 100 000	7 100 000		

4.1.2. Valeur et niveau de recouvrement de la contrepartie du Gouvernement ;

Année	Montant de la contrepartie nationale en milliers MRO			
	Conventionnel	reçu	déficit	déficit cumulé
2005	55 208	15 000	40 208	40 208
2006	165 625	17 500	148 125	188 333
2007	165 625	30 000	135 625	323 958
2008	165 625	20 000	145 625	469 583
2009	110 417	-	110 417	580 000
2010	50 000	50 000	0	580 000
2011	30 000	0	0	580 000
Total	712 500	132 500	580 000	580 000

4.2. Coûts récurrents engendrés par le projet et ayant un impact sur le budget de l'Etat :

La contrepartie de 132 500 000 MRO, reçue du budget de l'Etat, constitue une partie importante des coûts récurrents engendrés par le Projet. Les ressources humaines et financières complémentaires mises à la disposition du CNLA, par l'Etat, annuellement, ont contribué à l'exécution du projet.

⁷ Disponible en compte

4.3. Conséquences prévisibles de la fin du projet sur les structures institutionnelles mises en place dans le cadre du projet :

- Transfert de la majeure partie des ressources humaines et compétences développées dans le cadre du projet au CNLA et leur prise en charge sur son budget,
- Malgré l'augmentation progressive du budget du CNLA, la fin du Projet sera ressentie à travers le besoin en financement complémentaire, notamment, pour la prise en charge du dispositif d'intervention, entretien et renouvellement des équipements ainsi que la formation, la recherche et l'environnement.

4.4. Principales leçons à tirer :

- Afin d'assurer sa mission de lutte préventive, de façon durable, le CNLA devrait disposer d'un budget adéquat ;
- Disposer d'un fonds d'urgence pour la lutte antiacridienne mobilisable à temps et en cas de besoin ;
- Mettre en œuvre le mécanisme de compensation socioéconomique destiné aux populations affectées par les invasions.

5. Perspectives pour le futur pour la pérennisation des acquis

- Continuer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour disponibiliser les ressources financières nécessaires pour l'accomplissement de la mission régaliennne du CNLA ;
- Maintien des ressources humaines et compétences développées et leur renouvellement progressif pour assurer la relève ;
- Assurer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et équipements acquis dans le cadre du Projet et auprès des autres partenaires ;
- Développer davantage le cadre régional et international de partenariat et de concertation ;
- Bien que le projet n'ait pas contribué à l'achat des pesticides, l'expertise et les moyens de la Banque doivent être mis à contribution pour trouver des solutions pour les produits obsolètes.

6. Conclusions

Les principales conclusions de ce rapport peuvent être résumées comme suit :

- L'atteinte satisfaisante de l'objectif du projet.
- La mise en vigueur du Projet est la réponse adéquate, au bon moment, aux problématiques liées à l'invasion acridienne.
- L'exécution du Projet a renforcé le cadre de concertation et d'échange entre les pays de la sous région et les partenaires au développement.
- Le renforcement de la prise en compte de la dimension environnementale dans les activités du CNLA.
- Pour renforcer la durabilité des acquis du projet, il apparaît nécessaire (i) d'assurer la mobilisation des ressources financières annuelles et en cas d'urgence, (ii) de renouveler périodiquement le parc et le matériel, (iii) de préparer la relève du personnel, (iv) de mettre en œuvre le Plan de Gestion du Risque Acridien (PGRA).

7. Annexes

- Le cadre des résultats révisé à la mi-parcours
- Le scorecard